

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 à 19H00**



**N°069/2023 – Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au sein du service Conciergerie - Poste d'agent technique polyvalent à temps non-complet**

**Conseillers en exercice : 26 – Présents : 21 – Excusés avec Pouvoir : 4 – Absente : 1 – Votants : 25**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 13 SEPTEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 7 septembre 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick BULIARD Sylvie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :**

CHAUDET Lydie (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), GRUET Alexis (pouvoir donné à Patrick VAUGEOIS), SCHWINTNER Francis, (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA).

**ETAIT ABSENTE :**

**Madame JACQUET Aude**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

*VU le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23-1°,*

*VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,*

**CONSIDERANT** qu'en raison d'un surcroît de travail conséquent aux départs de plusieurs agents, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent à la conciergerie à temps non complet.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230913-069-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 22/09/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2023

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 13h00 hebdomadaires,

**DECIDE** que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des Adjointes techniques territoriaux,

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours,

**HABILITE** le Maire à recruter un agent contractuel pour pouvoir cet emploi,

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**



A blue circular official stamp of the Mairie de St-Denis Les Bains (AIN) is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire  
**Patrick BOUVARD**



A blue circular official stamp of the Mairie de St-Denis Les Bains (AIN) is partially obscured by a handwritten signature in black ink.